

## Annexe E

Refus présumé d'enrôler un anglophone comme membre d'équipage aérien

La question du jeune homme à qui on a refusé de laisser remplir une demande d'engagement dans les Forces canadiennes comme membre d'équipage aérien, car il n'y avait de vacances que pour des francophones, est peut-être fondée sur un malentendu. Toutefois, comme nous ne savons pas exactement quand et dans quelles circonstances ce malentendu éventuel a pu se produire, nous n'avons pas pu nous livrer à une enquête détaillée.

Voici les raisons pour lesquelles ce refus présumé peut avoir été un malentendu:

- a) Les centres de recrutement n'enrôlent pas les officiers. Ils sont chargés d'établir les dossiers de tous les candidats qualifiés, et sont tenus d'envoyer toutes les demandes au quartier général de la Défense (compétence: Direction des services de recrutement), où l'on procède au choix.
- b) Au cours des deux dernières années financières et au cours de l'année financière actuelle, les quotas pour les pilotes étaient assez élevés et n'ont pas été atteints. Le tableau ci-dessous donne les chiffres pour le recrutement des pilotes au cours des deux dernières années financières et pour l'année financière actuelle:

<u>Année financière</u>	<u>Anglophones</u>		<u>Francophones</u>		<u>Total</u>	
	<u>Quota</u>	<u>Nombre de candidats enrôlés</u>	<u>Quota</u>	<u>Nombre de candidats enrôlés</u>	<u>Quota</u>	<u>Nombre de candidats enrôlés</u>
1975-76	111	98	43	44	154	141
1976-77	72	87	71	50	143	137
1977-78*	102	66	102	18	204	84

\* À ce jour:

En examinant ce tableau, il faut noter ce qui suit. En 1975-76, il n'y a pas eu de restriction pour les candidats anglophones car le quota pour les anglophones n'a pas été atteint. En 1976-77, quinze postes qui avaient été désignés francophones ont été inclus dans le quota anglophone en raison des difficultés rencontrées dans le recrutement des francophones. En 1977-78, les quotas sont encore loin d'être atteints, et si l'on prend pour exemple ce qui s'est produit en 1976-77, il semble qu'il n'y aura pas de restriction pour le recrutement des anglophones.

A titre d'explication des quotas établis pour les candidats anglophones et francophones, la politique de recrutement des Forces canadiennes fixe des objectifs de recrutement précis pour chaque métier et chaque classification, pour les recrues anglophones et les recrues francophones. Cette politique a pour but de maintenir un effectif et une structure de force établis d'avance et dont les proportions répondent à celles des groupes nationaux et régionaux.